

FICHE D'IMPACT**Date : 27/10/14**

Description de l'opération envisagée :

Déménagement du Pôle Gestion Fiscale sur le site de l'Ormeau

Questionnement permettant de mesurer l'importance du projet	Justifications du responsable en charge des réorganisations/réaménagements envisagés
1) Critères quantitatifs	
Nombre de services impactés	Services de direction
Nombre d'agents directement impactés par le projet	PGF : 18 Autres services : 59
Des répercussions même indirectes sont-elles possibles sur d'autres agents ou services ?	Non
2) Critères qualitatifs	
L'organisation du travail va-t-elle être modifiée ?	Oui, faiblement par un regroupement de certaines tâches (courrier), par une simplification des liaisons entre services de direction
En quoi le quotidien des agents sera-t-il modifié ?	Les agents du PGF rejoindront le site occupé par les autres services de direction, assez proche du centre ville, plus récent et doté d'aires de stationnement.
Les postes de travail seront-ils modifiés ?	Cette opération implique une nouvelle répartition des bureaux entre les services et donc le déplacement d'agents. Certains agents qui auparavant occupaient un bureau individuel seront installés dans des espaces partagés.
La chaîne hiérarchique va-t-elle évoluer ?	La configuration actuelle des postes de travail sera le plus souvent maintenue. Des ajouts ou suppressions de cloisons pourront cependant entraîner la modification de quelques postes.
Les outils, notamment informatiques, à disposition des personnels vont-ils être fortement modifiés ?	Des postes de travail seront créés dans le logement du gardien aujourd'hui vacant.
Le projet envisagé implique-t-il un déménagement ?	Non.
Conclusion et justification sur l'importance avérée ou non du projet	
Ce projet de regroupement offre la possibilité de : - Simplifier et fluidifier les liaisons entre services de direction - Rationaliser l'occupation du site de l'Ormeau - Participer à une meilleure gestion des crédits de fonctionnement alloués - Optimiser l'utilisation des immeubles domaniaux et vendre un bien immobilier évalué à 445 000€	
Des groupes de travail préparatoires ont-ils été mis en œuvre ? Une information préalable des agents ? Des ergonomes ?	
L'organisation par les responsables de pôles de réunions d'information est en cours. Le secrétaire du CHSCT est convié à ces séances.	
Au regard de ces critères, pensez-vous que le CHSCT doit être consulté ?	
Une information du CHSCT est à l'ordre du jour de la réunion plénière du CHSCT du 31/10/14. L'instance sera par ailleurs consultée au cours du premier trimestre 2015.	